

XAVIER PERICAT

Conseiller général Argenteuil Ouest

▶ ACCUEIL ▶ VOTRE CANDIDAT ▶ REVUE DE PRESSE ▶ PHOTOS ▶ VIDEOS ▶ LIENS

ENSEMBLE POUR ARGENTEUIL, RETROUVONS CONFIANCE EN NOTRE VILLE

▶ [Accueil du site](#) > [Actualités](#)

Permis de conduire : NON au saupoudrage électoral de M. Arnal !

Modifié le 12 avril 2012

Partager Tweet

Dans un communiqué, j'ai souhaité réagir vivement après l'intervention du groupe « VOUS », présidé par M. Arnal, au sujet du permis de conduire en marge de la venue de Nicolas Sarkozy à Saint-Brice sous Forêt.

1er mensonge : L'aide au permis de conduire n'est pas supprimée mais intégrée dans le dispositif EVA « Entrée dans la Vie Active » !

La preuve par l'image : en dénonçant la suppression de l'aide au permis de conduire, la gauche socialiste du Conseil général fait une fois la démonstration, au mieux de son ignorance, au pire de sa mauvaise foi ! : Ainsi qu'en témoigne le site internet du Conseil général, le dispositif EVA permet de financer tout ou partie du permis de conduire partie intégrante du projet professionnel d'un jeune...

EVA "ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE"

- Nouveau dispositif EVA
- **EVA : pour qui, pour quoi faire, pour financer quoi ?**
- Pour plus de renseignements sur le dispositif
- FAQ
- EVA en images

EVA : pour qui, pour quoi faire, pour financer quoi ?

05/08/2011 - Mise à jour : 09:20

Recherchez une question/réponse

Mots clefs

RECHERCHER

3 résultats sur 3 - Page 1/1

01- Pour qui ?

02- Pour financer quoi ?

- EVA peut servir à financer un projet d'entrée dans la vie active, via notamment :
- une formation à finalité professionnelle à court terme ;
 - des frais annexes à la formation ;
 - **l'obtention du permis de conduire, partie intégrante du projet professionnel ;**
 - une aide au logement en lien direct avec l'accès à l'emploi.

Tout projet doit être validé en amont par la structure locale qui vous accompagne dans vos démarches d'insertion sociale et professionnelle.

03- Quel est le montant de l'aide ?

L'aide octroyée peut aller jusqu'à 1 500 € par jeune, mobilisable une seule fois.

Pour Xavier PERICAT, « Conditionner l'aide du Conseil général par un projet professionnel et une entrée dans la vie active, c'est ce qui fait toute la différence avec la politique de saupoudrage socialiste qui ne réclamait aucune contrepartie et se contentait de distribuer l'argent du département à des fins purement électorales ! »

2ème mensonge : A la différence du précédent dispositif d'aide au permis de conduire, EVA permet d'aider davantage les jeunes jusqu'à concurrence de 1500 € !

Là où le précédent dispositif permettait d'aider les jeunes à concurrence de 100 €, 300 € ou 600 € (dans de rares cas !) en fonction des revenus des bénéficiaires ou de leurs parents, « EVA permet d'aller beaucoup plus loin mais surtout accompagne le jeune au sein d'un parcours professionnel individualisé ! »

3ème mensonge : Contrairement à ce qu'affirme la gauche, leur dispositif s'est révélé particulièrement gourmand en frais de dossier pour une aide moyenne de 169 euros...

En 2009, les jeunes ont perçu une aide moyenne de 169 euros... : « ce n'est pas avec ça qu'on se paye un permis qui nécessite un minimum de 20 heures de conduite et encore... à condition de le réussir du premier coup ! » renchérit Xavier PERICAT, Conseiller général d'Argenteuil.

Et, « cerise sur le gâteau », je n'ose à peine évoquer les frais de gestion exorbitants de cette opération sous-traitée – faut-il le rappeler - à une entreprise privée : Toujours sur la base des chiffres publiés en 2009, cette aide n'avait bénéficié qu'à 121 jeunes sur l'ensemble du département mais avait coûté pas moins de 403 euros par dossier en frais d'instruction !!!

Ainsi, « pour distribuer une aide moyenne de 169 euros, le conseil général du Val d'Oise dépensait 572 euros : on reconnaît bien là, la « bonne gestion » socialiste ! »

Plus d'infos également sur le site de l'observatoire des subventions : <http://www.observatoiredessubventio...> !

Répondre à cet article

Site internet officiel de Xavier PERICAT

Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification aux informations vous concernant en écrivant à contact@xavierpericat.fr.